

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2023-0158

D É C I S I O N

**Portant acte modificatif n°1 du marché relatif à la location de filtres à charbon pour le puits
Négade situé sur la commune de Latour Bas Elne**

CC ACVI / JACOBI

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, et notamment son article R2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier de consultation portant sur le marché relatif à la location de filtres à charbon pour le puits de Négade situé sur la commune de Latour Bas Elne,

Vu la décision du Président en date du 02 mai 2023 attribuant le marché négocié n°2023S16CHARB à l'entreprise JACOBI sise 261 boulevard Voltaire à PARIS - 75011 (Siret : 56211521200077),

Vu le projet d'acte modificatif n°1 joint à la présente décision,

Considérant la nécessité de prolonger le délai du présent marché de 6 mois,

Considérant que cet acte modificatif n°1 a une incidence financière sur le montant notifié du marché,

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20231110-DC2023-0158-CC
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet d'acte modificatif n°1 relatif à la prolongation du délai de 6 mois du présent marché mais également au réajustement du prix d'une prestation du marché n°2023S16CHARB relatif la location des filtres à charbon pour le puits de Négade situé sur la commune de Latour Bas Elne (Siret N°56211521200077),

ARTICLE 2 : PRECISE que cet acte modificatif a une incidence financière sur le montant notifié du présent marché, et ce pour un montant de l'ordre de 10 500.00 €-HT (dix mille cinq cent euros HT, TVA en vigueur en sus), soit un écart introduit par cet acte modificatif n°1 de + 9.41%,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 5 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 6 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 10/11/2023,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du
fait de sa publication et sa transmission en
Préfecture
Le président
Antoine PARRA



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.



AVENANT N°1 MODIFICATION DE DÉLAI

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès
3 Impasse Charlemagne
BP 90103
66700 ARGELES SUR MER CEDEX

A l'attention de : Monsieur ANTOINE PARRA
Courriel : antoine.parra@cc-acvi.com
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.fr>

<http://agysoft.marches-publics.info/>

Représenté par : Monsieur ANTOINE PARRA, Le président

B - Identification du titulaire du marché

JACOBI CARBONS FRANCE
261 BD VOLTAIRE
75011 PARIS 11
Courriel : remi.ligabue@jacobi.net
SIRET : 56211521200077

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

Location filtre à charbon puits Négade situé sur la commune de Latour Bas Elne

Référence du marché : 2023S16CHARB

Date de la notification : 02/05/2023

Délai d'exécution : 4 mois, à compter du 02/05/2023.

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 111 600,00 €
- Montant TTC : 133 920,00 €

D - Objet de l'avenant

Prestation concernée par l'avenant :

Location filtre à charbon puits Négade situé sur la commune de Latour Bas Elne

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20231110-DC2023-0158-CC
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023

Modifications introduites par le présent avenant : modification de délai

Délai d'exécution initial : 4 mois
Date de début initiale : 02/05/2023
Date de fin initiale : 04/09/2023

Délai d'exécution avant modification : 4 mois
Date de fin avant modification : 04/09/2023

Délai d'exécution après modification : 10 mois
Nouvelle date de fin : 04/03/2024

Modification financière : + 9.41 % - + 10 500.00 € HT

Montant initial du marché
- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 111 600,00 €
- Montant TTC : 133 920,00 €

Montant après avenant :

Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 122 100,00 €
- Montant TTC : 146 520,00 €

L'ARS effectue depuis l'été 2022 des analyses dans les eaux destinées à l'alimentation en eau potable, sur un nouveau paramètre, le chlorothalonil R471811 (dérivé d'un fongicide). Cette molécule a été détectée à un seuil supérieur à la norme sur les eaux captées dans le puits Négade (situé sur la commune de Latour bas Elne) alimentant en eau potable la commune d'Argelès-sur-Mer.

Les besoins hivernaux de la Commune d'Argelès-sur-Mer sont limités et la dilution possible avec le forage Négade (ressource pliocène et exempt de problème qualitatif) est suffisante pour assurer qualitativement et quantitativement l'alimentation en eau potable de la commune d'octobre à mai.

A compter de juin, la demande augmente considérablement et la dilution avec le forage de Négade ne pourra plus garantir les besoins en eau de la commune d'Argelès-sur-Mer.

Afin de garantir la distribution en eau de bonne qualité et en quantité suffisante aux usagers de la communes d'Argelès-sur-Mer, il est nécessaire de louer 4 filtres à charbon sous un délai court, afin d'assurer une mise en service sur la période juin à Octobre.

A ce titre, un marché négocié avait été passé sur une période de 4 mois, toutefois ce processus devant perdurer sur la période hivernale sachant que cette molécule le chlorothalonil R471811 (dérivé d'un fongicide) est encore présente dans l'eau et afin d'assurer, la potabilité de l'eau pour la commune d'Argelès sur Mer, il est proposé de prolonger de 6 mois cette consultation. Il est précisé qu'en fonction des résultats à terme une consultation plus ciblée sera lancée.

Cette location aura un impact financier, soit une plus-value de + 8 400.00 €-HT (location de deux filtres à 700-€HT, sur une période de 6 mois = $1400 \text{ €-HT} \times 6 = 8400.00 \text{ €-HT}$).

Par ailleurs, il est précisé que les filtres qui ont été livrés avaient une contenance de 8.25T et non 8T comme cela était prévu dans le DCE du présent marché. Il est ainsi, proposé de prendre en compte cette modification qui a un impact financier sur le montant du charbon, soit une plus-value pour les 4 filtres de + 2 100.00 €-HT.

La modification financière globale de ce marché sera de $8400.00 \text{ €-HT} + 2100.00 \text{ € HT} = 10500.00 \text{ €-HT}$, soit une augmentation de + 9.41%.

E - Signature du titulaire du marché

A Paris
Le 1-09-2023.

Signature du titulaire
p/o Rémi Ligabue



F - Signature du pouvoir adjudicateur

A *Antoine Parra*
Le 1-09-2023.

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur ANTOINE PARRA, Le président



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

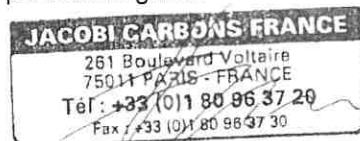
En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A Paris
Le 1-09-2023.

Signature
p/o Rémi Ligabue



En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :